

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL :

Séance du 15 novembre 2016 à 18 heures 00.

Nombre de conseillers en exercice : 15 Secrétaire de séance : Mme MARQUES Joceline
Date de convocation : 08/11/2016 Nombre de présents : 11 Comité secret : non
Nombre de personnes absentes: Nombre d'excusés : 4 Quorum exigé : 8
L'an deux mille seize, le mardi 15 novembre à 18h00, le conseil municipal de Lapeyrouse Mornay dûment convoqué s'est réuni en séance sous la présidence de Mme Nicole DURAND, Maire.

Etaient présents : GARAND Denis, ZOWIEZ-NEUMANN Paul, JOVANOVIC Michel, MARQUES Joceline, GIRARD Marius, CLAVEL Jérôme, GOUDARD Nadine, REYMOND Muriel, LAUGIER Emile, D'ALEO Sandra,

Etaient excusés : MENEGUZ Muriel (procuration à DURAND Nicole), BARATIER Maurice, BEGOT Annie (procuration à GARAND Denis), FRANCOIS-BRAZIER Florence (procuration à REYMOND Muriel).

COMMUNAUTE DE COMMUNES : MODIFICATIONS STATUTAIRES : Mme le Maire présente le projet de modifications statutaires qui concerne des changements dans les compétences de la communauté de communes au 01/01/2017 ; compétences obligatoires tel que l'aménagement de l'espace, les zones d'activité ; la collecte et le traitement des ordures ménagères, gestion des aires d'accueil des gens du voyage, gestion des rivières, commerce, tourisme ... ; compétences facultatives : assainissement collectif et non collectif, économie, emploi, ville, transport, aire de covoiturage, échangeur autoroutier

Compétences optionnelles : environnement, logement, sport, social, culture, voirie....

Pour l'approbation des nouveaux statuts, le conseil municipal se prononce : 14 votants dont 3 procurations : 12 votes pour - 2 abstentions.

APPROBATION DU PLU : lors de la réunion avec les services de l'Etat, la Communauté de Communes et la Chambre d'Agriculture, le point a été fait sur les différentes remarques et observations émises par les personnes publiques associées et par le Commissaire Enquêteur. Elles ont justifié des adaptations mineures du projet de PLU et ont été prises en compte. Il n'est pas donné de suite favorable aux quatorze remarques présentées dans le registre d'enquête publique. En effet, la prise en compte de ces demandes n'est pas compatible avec les orientations du PADD qui indique notamment un recentrage de l'urbanisation sur le centre bourg, sans extension des hameaux. Le PADD indique également que seules les extensions limitées des habitations situées dans les hameaux sont autorisées. Mme le Maire propose le vote : le conseil municipal se prononce : 14 votants dont 3 procurations : 11 pour – 1 contre - 2 abstentions.

CREATION D'UN POSTE TEMPORAIRE : un poste temporaire de 20h30 hebdomadaires est créé à partir du 1^{er} décembre prochain pour le remplacement de l'agent en arrêt maladie à l'agence postale.

REHABILITATION DE LA SALLE DES FETES : l'avis d'appel public à la concurrence sera publié ce vendredi 18 novembre. Les offres sont réceptionnées en mairie, jusqu'au lundi 12 décembre 2016 avant 16h30. 8 lots : gros œuvre – charpente – menuiserie intérieure – menuiserie extérieure – doublage peinture – carrelage – chauffage – électricité.

Mme le Maire s'est présentée à la commission incendie et panique à la préfecture ; le dossier a eu un avis favorable. Une subvention de la Région pour ces travaux sera également demandée.

REPAS DES AINES : les conseillers sont passés dans les quartiers pour l'inscription au repas prévu le samedi 26 novembre prochain. Mme le Maire convoque les conseillers pour la préparation de la salle vendredi 25 à partir de 17h15. Les bons d'achat pour les personnes qui ne peuvent pas participer sont reconduits.